Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 26 Ramadan 1446
26 Mars 2025

N° 36

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **662**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **662**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **664**
Homologation de résolutions **664**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **664**
Avis aux créanciers..... **671**
Convocations
Sociétés anonymes **672**
Sociétés à responsabilité limitée **676**
Autres sociétés **676**
Divers
Rectificatifs **677**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV AMEN..... **678**
Bilan de SICAV AMEN PREMIERE **681**
Bilan de Amen Alliance SICAV **684**
Bilan de AMEN TRESOR SICAV..... **687**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat des nouveaux administrateurs et désignation des commissaire aux comptes

LA SOCIETE DES LIGNES LA SOCIETE DES LIGNES

INTERIEURES ET INTERNATIONALES (TUNISAIR EXPRESS)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA TOUR A, 9 Rue de l'Artisanat Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2025, enregistré à la recette des Finances de l'Ariana le 6 février 2025, enregistrement n°25701403 quittance n°18712, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises sous le n°202519579, il a été décidé le renouvellement du mandat de :

1- Mr Riadh Shil : Administrateur représentant TUNISAIR

2- Mr Hamza Louati : Administrateur représentant TUNISAIR

3- Mr Seif Amen Allah Youssef : Administrateur représentant TUNISAIR

4- Mr Khlifa Sallem : Administrateur représentant TUNISAIR

5- Mr Moez Aloui : Administrateur représentant TUNISAIR

Aussi, il a été décidé la désignation du cabinet GEM "global expertise and mangement consulting" représenté par M. Ali Ben Mohamed ainsi que le cabinet FINACO représenté par M Yhya Rouetbi pour les exercices 2024-2025-2026.

2025400895SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de la société

Société PRESTIGE SERVICES S.A.R.L

Capital social : 90 000 D

Rue H. THAMEUR IMM OCEAN BLEU

Identifiant Unique : 1341222/R/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés tenue le 24/12/2024, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 31/12/2024 sous le numéro 24508026, Quittance n°M008880, dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises le 28/01/2025 quittance n°2025F28633177, les associés ont décidé :

- De dissoudre la société et de nommer Monsieur Noureddine Abbes en qualité de liquidateur.

2025X00409SRLB2

Dissolution et liquidation

ANDEX

SARL au capital de 100.000 D

67 Avenue Alain Savary -1082 Tunis

Identifiant unique : 1010170G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/12/2022 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 3/01/2023, sous le n°23500052 Quittance n°000543, déposé au registre national des entreprises le 20/1/2023, l'assemblée a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet au 1/1/2023 et la nomination de l'Expert-comptable Monsieur Abdellatif ABBES liquidateur de la société. Il appartient aux créanciers de produire leurs dettes accompagnées des pièces justificatives à l'adresse du liquidateur, sises au 67 avenue Alain Savary, bloc B, 4ème étage, tél 98304917, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

2025400891SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté le 14/3/2023, enregistré à la recette des finances de Kssibet El Medyouni le 14.3.2023, Mr Afif Elaj Ayed vend à Mr Lassaad Ganoun, Numéro de la CIN 04146166 le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba KSIBET ELMEDYOUNI, avec ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de maître Houda Ayed résidente à Houmet Trabelsia Monastir dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cet avis a été annoncé dans le journal AL-Shourouk le 25.3.2025.

2025S00354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maître Amina Fetoui avocat à Sfax, signé le 11/3/2025, enregistré à la recette des finances de Bir Ali Ben Khlifa le 13/3/2025 sous n°25200386, reçu n°M013427; Mohsen Ben Mohamed sis à Rue Khadhra Agareb Sfax en vertu d'une procuration de Salwa Sghayr, a vendu à Lotfi Marii, sis à Wad Rekham Bir Ali Ben Khlifa Sfax, le Fonds de Commerce, avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour vente les articles sanitaires et céramique sis à Rue Mazouna Bir Ali Ben Khlifal. Cet extrait a été publié au journal quotidien «Assabah» n°24214 du 15/3/2025 page 5 et les oppositions se font entre les mains de Maître Amina Fetoui sis au 19 Rue Taher Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de publication de l'annonce au JORT.

2025X00399FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé rédigé par Maître Lamia Ghayaza daté le 19/02/2025 et enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 7/3/2025 sous le numéro 25200396 quittance n°M017068, Mr HABIB ben Ettaib ben Ahmed Hachicha n° carte d'identité 01085132 demeurant route Essedra n°43 Chihia Sfax à Mer Omar ben Samir ben Ali Amara demeurant à la

route Mahdia km 4 el Haffara Sfax numéro de la carte d'identité 11031887 la totalité de fonds de commerce du restaurant fast-food exploité dans un local situé à la route de teniour km 5 Chihia Sakiet Ezzit 3041 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur à son local du restaurant sujet de vente de ce fonds ce commerce.

Le même avis a été publié au journal «le Quotidien» du 19/3/2025.

2025X00400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances Diar el Wafa Sfax le 10/3/2025 sous le n°25201253 la société «café kallel et fils» établie rue Ezouhour Shihia, Sfax, RNE n°1262970G, a vendu à Mme Rahma Bent Hafedh Bahloul CIN n°08826850 la totalité du fonds de commerce sis à la route Elain klm 2 Elalya Sfax. Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié au journal Assabeh du 14/3/2025.

2025X00412FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 6/3/2025 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 11/3/2025 sous le n°25900990 et quittance n°24211, Mr Fawzi Ben Mohamed El Aloui a vendu à Mr Salem Ben Lotfi Daami la Totalité du Fonds de Commerce constitue un «Café» situé à cité El Arayess Avenue de La Terre Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matériels et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19/3/2025.

2025400877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SS rédigé par Maître Mehrez Hanafi avocat le 8/3/2025, enregistré à la recette des finances Manouba le 11/3/2025 n° de quittance M023726, n° d'enregistrement 225201034, Mr Faouzi Aridhi titulaire de la CIN n°02544186 domicilié au RES les orangers Manouba a vendu le fonds de commerce destiné café le local situé dans 2 magasins n°29 et 30 au RES les orangers F4 Narjes 7 Manouba à Mme Nadra Mohsni ép Tarek Jalouala titulaire de CIN 07392114 son domicile Manouba avec tous les éléments corporels et incorporels,

Les oppositions sont à former entre les mains de Maître Mehrez HANAFI rédacteur de l'acte à son domicile élu au 64 rue de Syrie 1002 Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au Jort. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19/3/2025.

2025400878FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Abdelaziz El arbi, avocat, en date du 5 février 2025, à la municipalité de Denden, gouvernorat de Manouba, et dûment signé par les deux parties le 5/02/2025, enregistré auprès de la recette des finances de Cité Ezzouhour, Tunis, le 6/02/2025 sous le numéro 25200213 et sous reçu n°M010504,

La société Barhoumi Pièces Auto a procédé à la vente de son fonds de commerce à Souad Bent Youssef Ben Khedhiri Hossni, dédié à toutes les activités commerciales et actuellement exploité pour la vente de pièces détachées automobiles, situé au 01, Rue Oum Dormane, Cité Ezzouhour 4, Tunis.

Les oppositions relatives à cette vente peuvent être adressées à Maître Abdelaziz El arbi, avocat, sis au 2, Rue des Frères, 1er étage, Place des Martyrs, Manouba 2031, Tunisie, et ce, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal "Le Quotidien" en date du 19/3/2025.

2025400882FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du Fonds de Commerce, daté du 10/3/2025, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 18/3/2025 sous le numéro 25201683, quittance n°M034076, la société «Esprit Electro S.A.R.L», son identifiant unique au RNE 1537178P, a vendu à la société «MMSM S.A.R.L», son Identifiant unique au RNE 1054610Z, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tout commerce, avec tous ses composants matériels et immatériels, exploité au local sis à l'Avenue Fethi zouhair n°83 Rte de Raoued Ariana Nord.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente susmentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 20/3/2025.

2025400885FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzah 6 en date du 17/03/2025 sous n°25202193, quittance n°M040998, la société State Food SARL, M.F : 1548557/G, représentée par son gérant Haithem Bessalah CIN n°09171701 a vendu à la société Cosmos FOOD & BEVERAGE SARL, M.F : 1860158/Q, représentée par son gérant Youssef Djait, CIN n°07413352, le fonds de commerce exploité en tant que Restaurant avec tous ses composants matériels, moraux, sis au 49 Avenue Hédi Nouira, Résidence El Kods, Ennasr 2, Ariana.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de rédacteur de l'acte Maître Mohamed Maher Snoussi Avocat à la cour de cassation ayant son cabinet au 5 Rue Riath, Mutuelleville, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 20/3/2025.

2025400896FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

LA SOCIETE KOSSYMAR TRADING, une société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des

entreprises sous le numéro 1692808, dont le siège est situé à la Résidence Rim 2, appartement n° 2, cité Riyadh 5, Sousse, représentée par son représentant légal M. Ramzi Ben Bouraoui Mansour, titulaire de la carte d'identité nationale n°08668848, résidant à Rue Hammarskjld, El-Jem, gouvernorat de Mahdia, annonce la location de l'intégralité du fonds de commerce du magasin situé à l'arrière de la route de Swassi, El-Jem, gouvernorat de Mahdia, consistant en un local destiné au stockage et à la vente des produits divers, en vertu du contrat de location rédigé le 01/8/2024 et enregistré à la recette des finances d'El-Jem le 21/8/2024 sous le numéro d'enregistrement 24301575, selon le reçu n° M055499, au profit de la société "MOLKA MYSSA BUSINESS", une société à responsabilité limitée, inscrite au registre du commerce du tribunal de première instance de Mahdia sous le numéro C08138002024, représentée par son représentant légal, M. Moez Ben Bouraoui Mansour, titulaire de la carte d'identité nationale n°11831179, résidant à Rue Hammarskjld, El-Jem.

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau de la Société Univers Consulting et Audit, avenue Taieb Mbiri, immeuble Julius, bureau n°4, El-Jem, et ce, dans les 20 jours suivant la publication de cette annonce dans le Journal officiel de la République Tunisienne.

2025X00401FCCC3

Location d'un fonds de commerce

LA SOCIETE ENNAWRES DE COMMERCE, une société à responsabilité limitée, inscrite au registre du commerce du tribunal de première instance de Sousse sous le numéro B16166872015, dont le siège est situé à Hammam Maarouf, cité Riyadh, Sousse, représentée par son représentant légal M. Ramzi Ben Bouraoui Mansour, titulaire de la carte d'identité nationale n°08668848, résident à Rue Hammarskjld, El-Jem, gouvernorat de Mahdia, annonce la location de l'intégralité du fonds de commerce des deux magasins attenants situés sur la route de Swassi, El-Jem, gouvernorat de Mahdia, représentant deux magasins destinés à toutes activités commerciales, en vertu du contrat de location rédigé le 01/8/2024 et enregistré à la recette des finances d'El-Jem le 21/8/2024 sous le numéro d'enregistrement 24301577 selon le reçu n°M055512, au profit de la société "MOLKA MYSSA BUSINESS", une société à responsabilité limitée, inscrite au registre du commerce du tribunal de première instance de Mahdia sous le numéro C08138002024, représentée par son représentant légal, M. Moez Ben Bouraoui Mansour, titulaire de la carte d'identité nationale n°11831179, résidant à Rue Hammarskjld, El-Jem.

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau de la Société Univers Consulting et Audit, avenue Taieb Mhiri, immeuble Julius, bureau n°4, El-Jem, et ce, dans les 20 jours suivant la publication de cette annonce dans le Journal officiel de la République Tunisienne.

2025X00402FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22 janvier 2025 enregistré à la recette des finances le 19 février 2025, sous le numéro 25391476, quittance n°M021617, M Sami Rassass titulaire de la carte d'identité n°00775977 en date du 4/9/2008, sis à sidi Salah Chotrana 1 Manzah 5 Tunis a loué tout le fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un Restaurant, sis au lac Biwa, Tunis, 1053 pour le compte de la société restaurant BIWA, sis au Lac Biwa, Tunis, 1053 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction commençant le 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2026.

2025400881FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat de copropriétaires

Résidence "ELLA" Cité Ghazella Ariana

Conformément au procès-verbal du 23/11/2024 signé par les notaires Sami ARDHAOUI et Walid BARKALLAH et enregistré au registre des brouillons sous le numéro 68/30 avec copie conforme du registre du travail sous le numéro 6006 et approuvé par la municipalité de Raoued le 17/02/2025 sous le numéro 05/2025, un syndic a été constitué sous la dénomination de Syndic Résidence ELLA» ayant son siège à Rue Beji BELGHITH Résidence Ella, Cité El Ghazella Ariana.

Ont été élu et nommé :

- Monsieur Saber KTITI : Président du syndic.
- Monsieur Mohamed KEBAILI : Secrétaire général.
- Madame Maroua BESBES : Trésorière.
- Messieurs Othman CHAOUACHI, Amine ABDELJAOUED, Moez BELKADHI et Madame Ghofrane AJIMI en tant que membres.

2025400887APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de syndicat

Suite au P.V de l'assemblée du 5 janvier 2025 enregistré à la recette des Finances Raoued sous le Numéro 25801360 du 17/3/2025 quittance Numéro M039108, a été élu un nouvel bureau de syndicat des habitants Yosr et Khouloud, Nour Jaafer, Raoued.

- Abdessalem Rahali : Président.
- Tamna Bouziri : Secrétaire générale.
- Wadi Slama : Trésorier.
- Ahmed Chtiwi : Membre.

2025400857APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Maître Omar Tayeb
Avocat auprès de la cour de cassation
Bureau rue Ennasser Gannass à Gafsa

Partie poursuivante : Salwa bint Abdassalam Mhamdi (ouvrière) CIN

n°06198502, résidente à Taksim bin Abderrazak Elksar Gafsa.

Partie saisie : Société MEDICA EXPRESS en la personne de son représentant légal, identifiant unique au RNE 1030362 Z, demeurant à la rue Ahmed Tlili 2111 Elksar Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Omar Tayeb avocat auprès de la cour de cassation Bureau rue Ennasser Gannass à Gafsa. MF 1593107N

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 28 avril 2025 à 9 h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première Instance de Gafsa les étrangers ne peuvent y participer qu'après avoir l'autorisation administrative du gouverneur.

Conditions visite de l'immeuble : toute visite de l'immeuble saisi peut se faire surplace toute la journée sans conditions préalable.

Description de l'immeuble saisi : Toute la propriété est un ancien bâtiment résidentiel ancienne construction avec moyenne état mal entretenu se trouvant à cité Ahmed Tlili prêt Cimetière Sidi Abderazzak Elksar Gafsa, bordée Sud par héritiers Mechri Guouider et à l'est dont se trouve l'entrée, la route, au nord propriété Samir Mihoub, à l'ouest Maison Faycel Fattah. La totalité de superficie est de 193.79 m carrés, dont 83.79 m carrés bâti. Contient un hangar 3.42m largeur 5.10 m longueur el un hangar oriental de 3.39 m de largeur et allant de 3.88m a 3.92 m. Deux chambres, celle de sud 3.87 m longueur sur 2,14 m largeur et celle de l'Est 7.41 m longueur el 3.41 m largeur avec un espace non couvert de largeur de 9.17 m a 9.54m et longueur de 11.09 m a 11.36 m bâti en totalité par la pierre, le toit couvert en béton armé le sol est couvert de carrelage sauf la partie sud couverte de ciment, le hangar est couvert de faïence.

Prix d'ouverture : fixé par Mr Ridha Sellimi l'expert désigné par réquisition n°62191 du 10 février 2025 signé par le président de la cour première instance de Gafsa cent deux mille quatre cent soixante neuf dinars 120 millimes (102.469.120 dinars)

Condition de la mise aux enchères : la participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant du prix ou moyennant un chèque certifié irrévocable ou caution bancaire avant de la date d'audience. La partie poursuivante est exemptée de cette exigence conformément à l'article 425 CPCC.

2025R00714VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

MF : 0849122/Y

Tél : 71 297 117

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Société La Marjaria en la personne de son représentant légal (débitrice principale), S.A.R.L, Immatriculée au Registre de Commerce sous le n°B146691997, son siège social rue Abu-Dhabi résidence Janet Hammamet, 2- les héritiers du feu Othmen Boulakmin (caution réelle solidaire) son épouse Fatma Ben Amara ses enfants Ines Hatem et Nizar Boulakmin, résidents au n°21 cité Taamir Bni Khaled.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation ; demeurant au REZIG CENTRE Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain rectangulaire n°B32 d'une superficie de 5438 mm objet du titre foncier n°628502 Nabeul dénommé "Rebha 156" sis à Bni Khalled, le terrain contient des figuiers et des agrumes, des grenadiers, le terrain est entouré par le nord par des colonnes en ciment et du coté de l'est par une clôture, le terrain est lié de l'ouest par une route amenant à la rue de la République, le terrain est délimité du nord par la parcelle n°B44, du sud par la parcelle n°B 38 et la parcelle B41, de l'est par une rue et de l'ouest, par une rue objet du titre fonder 12098 Nabeul

Mise à prix : (1.047.358.800) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 21/4/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout Intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères. Il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00730VEPA1

Vente aux enchères publiques et ce après ajournement

Et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître NAJLA JAZI

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71 297 117

MF : 0849122/Y

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, Inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Bilel Ben Abdallah (débiteur principal), employé, résident au n°7 rue Mohamed Fadhel Ben Achour Yasminette Nouvelle Médina, titulaire de CIN n°07164882 et Mm Sihem Smaii (Intervenante au contrat de l'hypothèque en fonction du régime de communauté des biens), résidente au n°7 rue Mohamed Fadhel Ben Achour Yasminette Nouvelle Médina, titulaire de CIN n°05920465.

L'avocat poursuivant : Maître NAJLA JAZI Avocat à la cour de cassation; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 210.5 parts Indivises de la totalité de 420 parts revenant à Mr Bilel Ben Abdallah objet du titre foncier n°4895 Ben Arous dénommé "Dar ESSAADA", qui se situe à El Yasminette Ben Arous. Il s'agit d'une maison d'une superficie de 135 m m au deuxième étage qui a une entrée Indépendante par des escaliers et d'une terrasse, un salon, trois chambres à coucher, une cuisine équipée, une salle de bain, la maison est revêtue en parterre, plafond en gypse les fenêtres et les portes sont construites par de bois normal.

Mise à prix : 104.031, 864 D et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 17/4/2025 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères. Il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00731VEPA1

Vente aux enchères publiques et ce après ajournement

Et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître NAJLA JAZI

MF : 0849122/Y

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, Inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mm Ghofran Ben Ghorbel (débitrice principale), fonctionnaire, résidente à rue Sbitla Khaznadar n°2 bis Tunis, titulaire de CIN n°08326388 et Mr Houssemdin Ben Ghorbel (caution réelle solidaire), Gérant de Société, résident à rue Sbitla Khaznadar n°2 bis Tunis, titulaire de CIN n°05448024.

L'avocat poursuivant : Maître NAJLA JAZI Avocat à la cour de cassation; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit dé 90 parts Indivises de la totalité de 420 parts revenant à Mr Houssemeddin Ben Ghorbel objet du titre foncier n°80290 Ben Arous dénommé «Dar Ben Ghorbel» qui se situe à Ezzahra rue Belhsan Ben Hazem, la maison se compose de deux étages : un rez-de-chaussée d'une superficie de 115 m m qui a une entrée Indépendante et qui se compose d'un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain, un couloir, une petite pièce utilisée entant que cuisine d'une superficie de 9m m, le premier étage d'une superficie de 115 m m. Il a une entrée indépendante à travers les escaliers il contient un salon, et trois chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine, un couloir et un balcon, l'Immeuble se compose aussi d'un jardin, l'état général de l'Immeuble est moyen, les portes et le fenêtres sont en bois

Mise à prix : 59.546, 466 D ce après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus, frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 17/4/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00732VEPA1

Vente après réduction de la mise à prix de 40 %

- Le Poursuivant : Société AHRAM, Immatriculée au registre sous le n°B0345952009, ayant son siège social au 10 Rue Alexandre Dimas Sfax.

- La Partie Saisie : Société immobilière Mahmoudia immatriculée au registre sous le N° : B114572002 ayant son domicile élu au cabinet de Maître Mustapha Mohsen, Avocat à la cour d'appel, sis à Rue Henri Doman N°3 - Mutuelle ville, Tunis.

- Avocat Poursuivant : Maître Jedid Hechmi, Avocat à la cour de cassation, 19 Rue de Carthage, Sousse, Matricule Fiscal 340736C

- Objet de la vente et la mise à prix (Après réduction de 40 %) :

(Tous les immeubles sis à l'avenue de la république Prés de la pharmacie Zaoui, Sousse)

- Immeuble objet de titre foncier n°161882 Sousse, superficie de 52 m², local commercial, Rez-de-chaussée = 171.600.000 D

- Immeuble objet de titre foncier n°161889 Sousse, superficie de 31 m², local commercial, étage Mizanine = 83.700.000D

- Immeuble objet de titre Foncier N° 161893 Sousse, superficie de 52 m², local commercial 1er étage = 87.300.000D

- Immeuble objet de titre foncier N°161895 Sousse, superficie de 33 m², local commercial 1er étage = 55.440.000D

- Immeuble objet de titre foncier N°161906 Sousse, superficie de 48 m², local commercial 2ème étage = 80.640.000D

- Date et lieu de l'adjudication : le jeudi 24 Avril 2025 à la salle d'audience de la chambre des criées au tribunal de Première instance de Sousse 1.

La visite des immeubles est possible pendant les heures de travail Administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal ou contacter l'étude de l'avocat Poursuivant.

L'enchérissement ne peut se faire que par voie d'avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

2025S00347VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 23/4/2025 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE "BIAT" demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1- Youssef Jarraya demeurant à l'avenue de Palestine n°344 Gremda Sfax (Débiteur Principal) titulaire de la cin n°11072643.

2- Salwa Bent Ibrahim Ben Mohamed Jribi demeurant à l'avenue de Palestine n°344 Gremda Sfax (caution réelle) titulaire de la cin n°05245232.

Bien objet de la vente aux enchères : la totalité de la propriété sise à la route de Gremda km 8 Sfax elle consiste en un appartement surplombant un étage au sol ; appartenant à Khadija Jribi et non concerné par cette saisie. L'accès à

l'étage se fait par une entrée en copropriété avec l'étage au sol en attendant l'ouverture de la rue projetée côté nord.

Sa superficie totale couverte est de 125 m² avec un balcon non couvert de 15 m² et avec ce qui lui revient d'un espace pour une cage d'escaliers de 12 m² et un bout de terrain de 33 m² situé à l'angle sud-est de la propriété. Son entrée est située côté est de la cage d'escalier.

L'appartement comprend une salle de réception pourvue d'une fenêtre et trois chambres, une cuisine, une salle de bain, une toilette et un lave main.

La propriété est délimitée au sud par Moncef Chaàbène à l'est, Salah Jribi, au nord une rue projetée de 10 mètres de largeur, à l'ouest Serra Jribi, la propriété est pourvu de l'électricité est de l'eau potable.

La mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : cent quarante-deux mille dinars (142.000,000 dinars)

Expert désigné : Mr Mohamed Walha n° téléphone 27458461.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratives, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray.

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2025X00398VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : la société tunisienne de banque, «STB», IU RNE 1237 A, S.A. R.C : 818788 1996, sise à Tunis, rue Hédi Nouira.

La partie saisie : Saber Masmoudi CIN n°05238098 demeurant à impasse msalla n°28 sakiet eddayer Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «Alwafa» objet du TF n°103898 Sfax de 1086 m² de contenance sis à la route de satanai km 7 impasse ellejmi et plus précisément sur une rue bifurquée du bas coté nord de la route et à 550 m de cette route dans une zone d'habitation. L'immeuble consiste en un terrain prés duquel est édifié un bâtiment couvert en béton armé, un autre bâtiment de toit en charpente est construit au coin nord ouest du terrain.

L'immeuble est clôturé des quatre cotés, d'une entrée est et d'une porte à deux battants.

Le bâtiment de toit en béton armé est d'une surface de 360m², d'une entrée est d'un sol carrelé, il compte : un édifice de toit en béton armé décoré en gypse doté d'un couloir d'une porte ouvrant sud sur le reste du terrain, un salon, une salle à manger, des toilettes, une chambre, un deuxième couloir doté d'un placard, une chambre, un bâtiment vieux contenant une véranda 3 chambres. Le bâtiment de toit en charpente couvre 190m² au coin nord ouest de l'immeuble, son entrée est du coté nord sur la rue par une porte et doté d'une porte d'ouverture est sur le reste du terrain, le sol en ciment, les murs en briques on y trouve aussi une pièce de 16m² destinée à l'aviculture. L'immeuble est délimité du coté sud par gtata, du coté est par une entrée, du coté ouest par Med Guidara est du coté nord par une entrée.

L'immeuble est équipé d'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : (282.000.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 28/4/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00404VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijeri de Tunisie (Attijeri Bank), RNE 000121J, sise à 24 rue Hedi Karray Centre Urbain Nord, domicile élu chez maître Atitallah Adel demeurant à Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie saisie : Saber Mahdi CIN 05246263 demeurant à la route de Tunis km3 Merkez Kaddour Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ilyes» objet du TF n°58992 Sfax consistant en un terrain de 397m² de superficie sis à la route de sidi Mansour Sfax sur lequel est édifié une villa de 150m² de contenance composée d'un rez-de-chaussée, un 1er étage et un dépôt à son ouest nord.

Le rez-de-chaussée compte une véranda sud ouest ouvrant sur un hall sur lequel ouvrent un salon, un séjour, une chambre, une salle de bain, une cuisine et un escalier menant au premier étage qui contient deux pièces, une salle de bain et un hall.

Le bâtiment est en bon état, de sol carrelé, les portes et les fenêtres en bois sécurisés par l'acier le dépôt au coin ouest nord couvre 29m².

L'immeuble est délimité du coté sud par la parcelle n°2634 du coté est par la parcelle n°2633, du coté nord par la parcelle n°630 et du coté ouest par une route pavée.

Mise à prix : (340.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le lundi 28/4/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00406VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank, (TSB) S.A., RNE013026E, sise à Tunis 32, rue Hedi Karray.

La partie saisie : Mohamed Amine Sallemi, homme d'affaire, CIN 08409410, demeurant au 28 rue ville erreka, Ennaser 2 Ariana.

Haifa Brahem épouse Sallemi demeurant au 28 rue ville erreka, ennaser 2 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soient 2097/4161 dans l'immeuble dénommé «zina» objet du TF n°112571 Sfax consistant en un terrain nu sis à la route saltnia habbena km13 Elbderna délégation sakiet eddayer Sfax à droite vers Hzeg, après la mosquée Alghofrane Hagouna on y arrive à travers une piste agricole dans une région agricole à 13 00 mètres de la route principale avoisiné par des terrains agricoles comptant des oliviers, des amandiers proche des habitation et des réseaux d'électricité et de l'eau potable, clôturé des 3 cotés par une barrière en sable, un édifice en brique délaissé de 64 m² de contenance. L'immeuble est délimité du coté nord par une piste agricole d'où son entrée et la propriété de tiers de part et de l'autre, du coté est par une piste agricole suivit par la propriété des tiers, du coté sud un terrain nu des tiers et kanoun et du coté ouest par baklouti.

Mise à prix : (37.905.757) frais en sus

La date et lieu de la vente : lundi le 28/4/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00407VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : North Africa International Bank ; NAIB, S.A. RNE, 33277J, sise à Tunis avenue Kheireddine Pacha lotissement Ennasim Montplaisir 1002 Tunis.

La partie saisie : Zayneb Hammech épouse ben Abdallah CIN 08416271 demeurante à la route de sokra km 2 impasse les quatre chemins Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "Almoez" objet du TF n°97818 Sfax de 882 de contenance sis à Elmaou Merkez dammak route sokra km3 Sfax à droite vers cité elhabib à 80 mètres de la route Sokra.

L'immeuble consiste en un terrain nu clôturé uniquement de la partie est situé dans une zone de forte densité de population et proche de la ceinture km3 où se trouve des villas, des magasins, des habitations et des immeubles sur la route principale sokra.

La zone est dotée de tous les équipements et elle est proche de tous les services nécessaires.

L'immeuble est délimité du coté sud par la parcelle n°18, du coté nord par une entrée projetée suivant le plan d'aménagement, du coté est par la parcelle n°12 et celle n°17 d'une part et de l'autre et du coté ouest par la parcelle n°10.

Mise à prix : (352.800.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 30/4/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00408VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Triki Salah

Avocat à la cassation

8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax

Créancier poursuivant :

Société Univers Distribution route Gabès km 3.5 zone industrielle sidi Salem Sfax identifiant unique 0901790F représentée par Maître Triki Salah avocat à la cour de cassation 8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax MF 275819M/A/P/000

Débiteur saisi :

Abderrazek ben Messaoud, libraire demeurant Bir Ali Sfax CIN n°05291200.

Immeuble saisi :

Lieu et date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le Mercredi 30/4/2025 au tribunal de première instance de Sfax 2 sis rue Ahmad Aloulou Sfax à partir de 9 heures du matin.

La propriété, objet du titre foncier, n°14448, Sfax, dénommée «Saïda 191», se composant de 7 parcelles proches les unes des autres, qui sont les parcelles n°118-119-257-268-275 -262-174 toutes situées à Sedirat via la route nationale n°2, à environ 20 km de la ville de Bir Ali bin Khalifa gouvernorat de Sfax.

- Parcelle n°118, d'une superficie de 53726 m², plantée d'environ 65 oliviers, des amandiers et des vignes.

- Parcelle n°119, d'une superficie de 17799 m², plantée de 22 oliviers, une maison d'une superficie de 160 m², et une autre construction sans toit de 100 m², ainsi qu'un entrepôt d'une superficie de 40 m² et une unité sanitaire indépendante du bâtiment, d'une superficie de 12 m².

- Parcelle n°257, d'une superficie de 20348 m², plantée d'environ 40 oliviers et des amandiers.

- Parcelle n°268, d'une superficie de 5616 m², plantée d'amandiers de vignes et d'oliviers nouvellement plantés.

- Parcelle n°275, d'une superficie de 6222 m², nouvellement plantée par des pieds d'oliviers

- Parcelle n°262, d'une superficie de 3324 m², plantée de 6 oliviers

- Parcelle n°174 d'une superficie de 18220 m², nouvellement plantée par des pieds d'oliviers.

La mie à prix :

Quatre cents mille dinars (400.000.000 D)

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 30/4/2025 au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la rue Ahmad Aloulou Sfax à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux, tous les jours et pour plus amples informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal.

2025X00410VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie exécutoire immobilière

Après une réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet maître Mabrouk Kossemtini, avocat à la cassation, Rue Aboulkacem Chebbi Alyssa Centre, 3ème étage n°303 - Sfax. Tél : 74200127

Le saisissant :

Maher ben Ali DAMMAK, vendeur de produits et matériels agricoles, son domicile élu le cabinet de son avocat maître Mabrouk Kossemtini, Rue Aboulkacem Chebbi Alyssa Centre, 3ème étage n°303 - Sfax.

Le saisi :

Abdelhamid ben Hmed ben Ali Ghabri (garant hypothécaire), agriculteur, domicilié Doueli Gafsa.

Avocat poursuivant :

Maître Mabrouk Kossemtini, avocat à la cassation, Rue Aboulkacem Chebbi Alyssa Centre, 3ème étage n°303 - Sfax.

L'immeuble saisi et exposé à la vente :

La totalité de la propriété objet du titre foncier numéro 39177 Sidi Bouzid, consistant en la parcelle numéro 142 dite «Zahira» située à Souk El Jdid, Sidi Bouzid, qui consiste en un terrain agricole planté d'oliviers de différentes tailles et le reste en un terrain nu entouré de deux côtés d'une clôture de figuiers de barbarie. La superficie du bien saisi est de 04 hectares, 72 ares et 90 mètres carrés.

La propriété est bordée au nord par les parcelles 149, 150, 152 et un chemin agricole au sud par les parcelles 141 et 139, à l'est par un oued, et à l'ouest par les parcelles 145 et 146.

Charges grevant le bien saisi :

- Hypothèque facultative sur tout le bien au profit de Maher Dammak comme garantie d'une dette de cent quarante mille dinars (140.000.000 D). Référence de l'immatriculation : Volume Sidi Bouzid R1/2013, n°65 du 4/3/2013

- Stipulation d'une zone irriguée publique sur l'ensemble de la propriété au profit de l'agence foncière agricole : Volume Sidi Bouzid 03/2019 N°838 du 14/3/2019.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à quatre vingt cinq mille cent vingt deux dinars (85.122.000 dinars) après réduction de la mise à prix de 40% (sur la base de la mise à prix fixée par l'expert Abdelbaki HENI suite à l'ordonnance sur requête n°50190 du 9/12/2024 rendue par le président du tribunal de première instance de Sidi Bouzid), en plus des dépenses cotées dont la valeur est de 3606.071 dinars sans compter les frais de poursuites supplémentaires qui seront fixées le jour de la deuxième audience.

Lieu et date de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 28/4/2025 à 9h du matin à la salle des criées au tribunal de première instance de Sidi Bouzid, palais de la justice, prés le complexe sportif Sidi Bouzid.

Observation :

Les personnes désireuses de participer aux enchères sont tenues de consigner le tiers (1/3) de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant le jour de l'audience. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat. La participation des étrangers aux enchères est conditionnée par l'obtention au préalable de l'autorisation du gouverneur de la région.

Visite de l'immeuble saisi :

La visite de l'immeuble exposé à la vente pourra avoir lieu tous les jours aux heures de bureau et pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ou s'adresser au cabinet de maître Mabrouk Kossemtini, Rue Aboulkacem Chebbi Alyssa Centre, 3ème étage n 303- Sfax.

2025X00411VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de la mise à prix

Maître Ayadi Abdelfateh

M.F : 1792810P/A/M/000

Partie poursuivante : Saif Din Abid, route Mahdia - Al Bustan - Sfax, Domicile élu au bureau de maître Abdelfateh Ayadi, de la Sté Ayadi d'avocats et d'arbitrage 2 Léopold Senghor, Immeuble Idriss, Sfax.

Partie saisie : Mamdouh ben Abdallah, demeurant à la route Sidi Mansour, km 6, Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : L'ensemble des biens faisant l'objet du titre immobilier, n°55258, Sfax, "Al-Wafa", sise à la Mairie de Sidi Mansour, km 10, District de Mansoura, Province de Sfax, d'une superficie de (361 mètres carrés) composé d'un terrain sur lequel a été construite une villa, composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un

entrepôt, délimité par la qibla et la route derrière elle Ecole primaire de Mansoura, à l'est , la parcelle n°441, et à Jofa, la parcelle n°442, et derrière elle se trouve la route Habbana, et à l'ouest, la route.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax la matinée du lundi le 14/4/2025 à partir du 9 heure du matin.

Charges réelles grevant l'immeuble : Le bien objet de la vente bénéficie d'une première hypothèque au profit d'Aman Banque, selon l'hypothèque émise le 12/3/2013, dépôt Sfax, tome 01/2023, numéro 8377, pour garantir un total d'un montant de (100 000 000 D) en sus des excédents et dépenses.

Une seconde hypothèque au profit d'Aman Banque selon l'hypothèque émise le 16 septembre 2014. Dépôt Sfax, Volume 02/2023, N°2478, pour garantir un montant total de (30426000 D) outre les excédents et dépenses.

Mise à prix : Deux cents cinquante mille trois cent cinquante Dinars (250.350.000 d) après une réduction de 40% à partir du prix estimé par l'expert Mohsen Bouzid, en plus des frais déterminés le jour de la séance de confirmation.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax ou déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2025X00413VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Maimoun Bouzid

Immeuble Banque du Sud, 4ème étage, 3000 Sfax

Saisissant : Nabil Feki, huissier notaire, dont le siège est à Bab Bhar, Immeuble Celio, Sfax.

Partie saisie : Mohamed MNEJA, commerçant de pièces de rechanges, résidant à la Route de Mahdia km 9.5, Sakiet Eddaier, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Maimoun Bouzid, Immeuble Banque du Sud, 4ème étage, 3000 Sfax.

Immeuble objet de la saisie : l'immeuble est situé sur la route de Sidi Salem km 1.5 Sfax derrière société Chahia Sfax. Il s'agit d'un entrepôt orienté à l'est d'une superficie d'environ 115 mètres carrés. Il est délimité au sud par la société Sogam, à l'ouest par Al Zayani, au nord par Monji al Hassairi et à l'est par une rue. L'entrepôt est équipé par l'électricité et l'eau potable. Il comprend également dans son coin sud ouest une toilette d'une superficie d'environ 5 mètres carrés.

Le bien est loué par M. Ahmed Elwafi pour y exercer l'activite de ferronnerie depuis 1997. Le loyer mensuel s'élève actuellement à 450 dinars pour une durée indéterminée.

Mise à prix : Cent trois mille cinq cents dinars (103.500.000 DT).

Date et lieu de la vente : lundi 28 avril 2025 (28/4/2025) à 9 heures du matin, à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax, situé au Palais de Justice, Rue Abou El Kacem Chebbi, Sfax.

Visite du bien : tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif.

Conditions de participation : il faut cautionner le tiers de la mise à prix ou présenter un cheque certifié. Pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges au tribunal de Première Instance de Sfax, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2025X00414VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Zaghdene Morad

Avocat auprès de la cour de cassation

14 Rue Dag Hammarskjöld 2ème Etage Sfax

Partie poursuivante : Monsieur Trabelsi Ahmed son domicilie au bureau d'avocat Maître Zaghdene Morad; avocat auprès de la cour de cassation, 14 Avenue Dag Hammarskjöld deuxième étage Sfax.

Partie poursuivie : AL-Halwes Mohamed Ali dont le domicile à la route de La Liberté, Chebba - Mehdia.

Avocat poursuivant : Maître Zaghdene Morad avocat auprès de la cour de cassation, 14 Avenue Dag Hammarskjöld deuxième étage Sfax.

Description de l'immeuble : Un terrain se situe à la zone «KARAAT TBAL», à proximité de la municipalité de cheeba du gouvernorat Mehdia dont la surface est 1022 m² délimité :

- A l'Est : Une propriété appartenant aux héritiers d'AL-Awes Salah

- Au Nord : Route Barraka

- A l'Ouest : Une propriété appartenant aux héritiers d'AL- Awes Khlifa

- Sud : Une propriété appartenant aux héritiers d'AL-Awes Mahmoud Ben Salah

Ce terrain se compose de :

Le premier : Un bâtiment pour l'élevage de volailles dont la surface est 290 m², est situé au nord-ouest de la propriété au niveau de l'entrée

Le deuxième : Un logement pour le gardien, situé à la limite ouest de la propriété, dont la surface est 33 m², il est suivie de toilette don la surface est 4 m².

Prix d'ouverture : Cent seize mille huit cent trente dinars (116.830.000D) les quelles seront majorées des frais arrêtés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : chambre des criées auprès du tribunal de première instance Mehdia, le lundi 21/4/2025 à partir de 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

La consultation du cahier des charges peut se faire auprès du greffe du tribunal de première instance de Mehdia et auprès de l'avocat poursuivant.

Toute personne désireuse de participer aux enchères doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix (chèque certifié au nom de l'avocat) et pour les étrangers obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025X00415VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Hafidha Basly

Avocate à la cour de cassation

13 avenue Habib Bourguiba Ariana

MF : P A 716854 t 061

La partie poursuivante :

Magid Ben Albachir Bougamha nationalité tunisienne ouvrier journalier entant que créancier

résident à cité Alwafa route de Rawed klm 3 Ariana nord Ariana ayant élu son domicile à l'étude Maître Basly Hafidha 13 avenue Habib Bourguiba Ariana.

La partie saisie :

Fawziya Bent Mohamed Cherif résidente au 6 rue Salah Farhat route de Rawed Ariana nord commune Rawed gouvernorat de l'Ariana entant que débiteur.

L'avocat poursuivant :

Maître Hafidha Basly Avocate à la cour de cassation dont le bureau est au 13 avenue Habib Bourguiba Ariana 2ème étage n°6 MF PA716854t061.

Propriété saisie : une villa à usage d'habitation située au 14 rue Salah Farhat route de Rawed Ariana nord Ariana appartenant à la partie saisie Mme Fawzia Cherif d'une superficie indivise de 150 m² composée d'un étage contenant un salon d'un séjour d'une chambre d'une cuisine d'une cour et des poutres sur le toit extraite du titre foncier n°58434 Tunis dénommé masouda 270 dont la superficie totale est de 4154 m².

Mise à prix : Suivant l'expertise effectuée par M Ayda Mrabbet expert judiciaire la mise a prix est fixée à cent soixante sept mille trois cent soixante seize dinars 750 millimes (167.376.750) en dehors des frais de poursuites qui seront fixés par la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de l'Ariana rue Andrey Ambere Ariana.

Date et lieu de l'adjudication : le 21/4/2025 à partir de 9 h du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de l'Ariana Avenue Andry Ambere Ariana.

Visite : On peut visiter la villa tous les jours pendant les horaires administratifs et le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal d'Ariana ou auprès de l'étude de l'avocat poursuivant.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2025400879VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son PDG dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie : La société Ousleti Uniformes SARL, dont le siège est sis à la rue 7241, Dar Fadhal, La Soukra, 2036 Ariana - RC N°B03171532009/ identifiant unique 1106164L

2- Mr Karim Ben Mohamed Ben Amor Ousleti - Tunisien - Né le 19/7/1979 à Tunis - demeurant au 09, Rue Ibn Khaldoune Tunis Titulaire de la CIN n°04678513

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214 LAP000

Propriété saisie : il s'agit des parts indivises du T.F 523965 Nabeul "EL Thadhamen" Slimane Nabeul, sup 64160 m² dont 2000 parts revient à la partie saisie. C'est un terrain nu situé à Sidi Jouhmi

Mise à prix : 190.000.000 sans les dépenses ultérieures

Date et lieu de la vente : 21/4/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de 1ère instance de Grombalia.

On peut visiter l'Immeuble tous les jours.

2025400888VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mondher Saighi

Tél : 56.763.343

MF : 000/P/A/323531 S

Poursuivant : l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S A, RC N°B19321997, ayant son siège au 139 Avenue de la Liberté le Belvédère 1002 Tunis.

Partie saisie : 1- Ilyes CHAAR, CIN n°05403328. 2- Ilhéme CHAAR, CIN n°00258971, demeurants au 7 rue Ibn Chabbat La Marsa, Tunis. 3- Mohamed Ghodhbane, CIN n°00050687, demeurant au 6 rue La famille La Marsa, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Saïghi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre : Objet du titre foncier n°585364 Nabeul dénommé «ZAAROURA» sis à Soliman, parcelle n°C75, consistant en un terrain agricole d'une superficie de 19 680 m², clôturé jusqu'à une hauteur de 2,20m, dont la majeure partie est plantée d'oliviers et d'agrumes, on y trouve deux écuries d'une superficie de 347 m², un entrepôt d'une superficie de 19 m², un puits clôturé et deux habitations : la première contient un rez-de-chaussée d'une superficie de 73 m² qui se compose d'un salon, deux chambres et un wc, et un premier étage d'une superficie de 73 m² qui se compose d'un salon, deux chambres et un wc, la deuxième contient un rez-de-chaussée d'une superficie de 228 m², qui se compose d'un salon, 5 chambres, un wc et 3 douches, et un premier étage, d'une superficie de 152 m², qui se compose d'un salon, 3 chambres, un wc et une salle de bain. L'immeuble est équipé de toutes les commodités.

Mise à prix : 1.059.420,000 DT frais en sus.

Date et lieu de la vente : 21 Avril 2025 à partir de 9h devant la chambre des criées près le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia.

Visite des lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif. Tout concerné peut consulter le cahier de charge au greffe de la chambres des criées prés du tribunal de 1ère instance de Grombalia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.
- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

NB : L'immeuble est situé à la zone d'intervention de l'agence foncière agricole et soumis à un accord préalable du gouverneur de la région.

2025400889VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de faillite

La Société Mariem des Fêtes SARL

Siège social : Route Moknine Km3 Ksour Essef 5180 Mahdia

IU : 1245971K

En vertu de jugement rendu par Le Tribunal de Première Instance de

Mahdia en date du 11/02/2025, dans l'affaire de règlement judiciaire n°12/2023, il a été décidé la faillite de la société Mariem des fêtes SARL et de son gérant M. Zouhair ben Ali Ismail, la fixation de la date de cessation de paiement de ses dettes à partir du 14/11/2023 et la nomination d'un syndic de faillite M. Chokri Mbarek, dont le bureau est situé à l'avenue d'Alger immeuble Hadhri, Monastir 5000 (tél 20477772/23807806). Les créanciers doivent remettre au syndic les preuves de leurs créances conformément aux articles 530 et 531 du code de commerce.

2025S00351VEPA2

Une décision de conclure la liquidation des biens communs

Le 6/4/2024, une décision a été rendue par Mme Amna Riahi, Juge du Crédit et de la Liquidation au Tribunal de Première Instance de Ben Arous, concluant la liquidation des biens communs entre Kamal Nasri et Zeina Al-Aissani et autorisant l'Autorisation des Biens Immobiliers à enregistrer cette décision au numéro d'immatriculation immobilière 10324 à Ben Arous, nommé Muhammad.

2025400884VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Wifak International Bank

S.A. au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

MF : 798651L/P/M/000

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 9h au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités Kheireddine Lac III - Tunis - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2024.

2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2024.

3. Lecture du rapport du Comité de Contrôle de Conformité des normes bancaires islamiques.

4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

5. Approbation du rapport d'activités de la Banque, les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2024.

6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales effectuées en 2024.

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

10. Renouvellement de la composition du Comité de Contrôle de la Conformité aux Normes de la Finance Islamique de la Banque

11. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou SUKUKs islamiques ou financements étrangers.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque.

2025R00734SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS "AFC"

Intermédiaire en bourse (Agrément n°21/94 du 21/07/94)

Au capital de 4.000.000 D

Siège social : Carré d'Or - Résidence EL KARAMA Les Berges du Lac II - Tunis

R.N.E : N° 033528J

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS «A.F.C» porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le mardi 15 avril 2025 à 10 heures dans les bureaux de l'AFC, Carré de l'Or, les Jardins du Lac II, 1053 les Berge du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2024.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2024.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Désignation ou renouvellement du mandat des administrateurs.

- Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'AFC; Carré de l'Or les Jardins du Lac II, 1053 les Berges du Lac Tunis, durant le délai légal.

2025R00741SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLASTICS TECHNOLOGY SA «PLASTEC»

SA au capital de 3 024 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ben Arous, Route de Sousse Km 6 - Ben Arous

Identifiant Unique : 307172W

Messieurs les actionnaires de la société Plastics Technology «PLASTEC» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 11 avril 2025 à 10 heures au siège de la société AL Karama Holding sis à la Rue du Lac d'Annecy - Passage du lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant sur les états financiers 2022 ;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31/12/2022;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022;

- Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2022;

- Jetons de présence;

- Ratification de la nomination provisoire d'administrateurs;

- Régularisation du nombre des actionnaires;

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R00746SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Des Actionnaires de la société

KAN PHARMA

Société anonyme

Capital social : 10 801 060 Dinars

Siège social : Cité Hamda Mrad, Résidence La Douce, Tantana, Chott Mariem Sousse

Identifiant Unique : 1310378R

Numéro d'affiliation à la CNSS : 321905-59

Dépôt au RNE du 19/3/2025 sous le N°2025219339

Les sociétés UGFS-NA et Amen Capital, en leur qualité d'actionnaires majoritaires de la société, et conformément aux dispositions de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales ainsi qu'à l'article 30 des statuts de la société, ont le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 17 avril 2025 à 10h à l'adresse suivante : Rue Lac Biwa, Immeuble "Fraj Building", 2ème étage, siège de l'UGFS-NA, Les Berges du Lac, Tunis - 1053, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des conditions de tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de son ordre du jour.

2) Mise à jour des statuts de la société.

3) Transfert du siège social de la société.

4) Demande de redressement judiciaire de la société conformément aux dispositions de la loi n°36 de l'année 2016 du 29 avril 2016.

5) Délégation pour l'accomplissement des formalités administratives et la mise à jour des informations auprès du Registre National des Entreprises.

2025R00749SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

KAN PHARMA

Société anonyme

Capital social : 10 801 060 Dinars

Siège social : Cité Hamda Mrad, Résidence La Douce, Tantana, Chott Mariem Sousse

Identifiant Unique : 1310378R

Numéro d'affiliation à la CNSS : 321905-59

Dépôt au RNE du 19/3/2025 sous le N°2025219269

Les sociétés UGFS-NA et Amen Capital, en leur qualité d'actionnaires majoritaires de la société, et conformément aux dispositions de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales ainsi qu'à l'article 30 des statuts de la société, ont le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, qui se tiendra le 17 avril 2025 à 08h30 à l'adresse suivante : Rue Lac Biwa, Immeuble "Fraj Building", 2ème étage, siège UGFS-NA, Les Berges du Lac, Tunis - 1053, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Nomination et renouvellement, selon le cas, des membres du Conseil d'Administration.

2) Désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

3) Examen de la situation de la société et de ses perspectives.

4) Approbation du lancement d'une action en responsabilité sur la base de l'article 220 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Délégation pour l'accomplissement des formalités administratives et la mise à jour des informations auprès du Registre National des Entreprises.

2025R00750SANB3

Convocation au conseil d'administration du 8/4/2025

Société MEDPACK SA

Au capital de 5 600 000 Dinars

MF : 1247832 H/A/M/000

Siège social : Zone Industrielle Jbel El Oust - Zaghouan

Nous avons l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil d'Administration qui aura lieu le 8 Avril 2025 à 11 Heures au siège social de la société Medpack sis à la Zone industrielle Jbel El Oust, 1111 Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation.

2. Examen et arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

3. Examen et arrêté du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

4. Convocation et arrêté de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

5. Examen du projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

6. Questions Diverses.

7. Pouvoir pour accomplir les formalités Légales.

2025R00774SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2025

A 9h30

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

STAR

Société anonyme

Au capital de 23.076.930 dinars

Siège social : 09 Rue de Palestine Cité Des Affaires Kheireddine 2060 La Goulette

Identifiant Unique : 002388VPM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 22 avril 2025 à 9.30 Heures au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024,

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2024 et approbation des conventions règlementées,

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2024,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024,

6- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs,

7- Ratification de la nomination de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2025-2026-2027,

8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,

9- Nomination du Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

10- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze (15) jours au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq (5) actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la division comptabilité au siège de la société et ce dans les délais règlementaires.

2025R00794SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2025

A 10h30

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

STAR

Société anonyme

Au capital de 23.076.930 dinars

Siège social : 09 Rue de Palestine Cité des Affaires Kheireddine 2060 La Goulette

Identifiant Unique : 002388VPM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 22 avril 2025 à 10.30 Heures au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Opération de Split : réduction de la valeur nominale de 10DT à 5DT ;

2- Augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves ;

3- Modification corrélative des statuts ;

4- Pouvoirs pour formalités.

Conformément à l'article 48 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces derniers aient été libérées des versements exigibles.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Division comptabilité au siège de la société et ce dans les délais règlementaires.

2025R00795SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société

Clinique Okba

Société Clinique Okba

SA au capital de 5.460.000 dinars

Siège social : Lotissement OLM Dar El Amen, Kairouan

Identifiant unique et MF : 455036 N

Messieurs les actionnaires de la société Clinique Okba sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu dimanche le 20 avril 2025 à 12 heures à l'hôtel Marriott à Sousse afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du DPS qui sont élaborés conformément à l'article 300 du CSC.

2) Suppression du droit préférentiel de souscription

3) Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

4) Délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation;

5) Modification des statuts en conséquence;

6) Délégation de pouvoir pour la réalisation des procédures légales nécessaires.

2025S00348SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société

Clinique Okba

Société Clinique Okba

SA au capital de 5.460.000 dinars

Siège social : Lotissement OLM Dar El Amen, Kairouan

Identifiant unique et MF : 455036 N

Messieurs les actionnaires de la société Clinique Okba sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu dimanche le 20 avril 2025 à 10h à l'hôtel Marriott à Sousse afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2023

2) Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2023

4) Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du Code des sociétés Commerciales

5) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'année 2023

6) Fixation de jetons de présence pour l'année 2023

7) Affectation des résultats de l'exercice 2023

8) Pouvoir pour accomplir les formalités de publication prévues par la loi.

2025S00349SANB3

Convocation

CURAT SA

Société anonyme

Au capital de 110.000D, 000

Siège social : 11 rue Mohamed Ali Annabi 1002 Tunis

R.C : B1138741997

M.F : 006015J/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires du C.U.R.A.T sa sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le lundi 7 Avril 2025 à 9h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société, relatif à l'exercice 2024.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2024.

4) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

5) Affectation des résultats

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025400880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des industries de Raffinage des Huiles Alimentaires «STIROA»

Société anonyme

Au capital de : 8569120 Dinars

Siège social : Jbel El Ouest Route du Fahs - Km 29 Zaghouan

Immatriculée au RNE de Tunis sous l'identifiant unique : 0736255L

Matricule fiscal : 0736255L/D/M/000

Matricule CNSS : 00265249-51

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne des industries de Raffinage Des Huiles Alimentaires "STIROA" sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 avril 2025 à 14h au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée Générale ordinaire,

2) Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice dos le 31 décembre 2021

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021,

4) Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021

5) Approbation du rapport de commissaire aux comptes du 31 décembre 2021

6) Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Président Directeur Général.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition de Messieurs les actionnaires au siège social de la société.

2025400886SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERAL FOOD & BEVERAGE - SA

Capital social : 5.480.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - Zl Aéroport - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 1591039K

CNSS : 602374-04

Messieurs les Actionnaires de la société GENERAL FOOD & BERERAGE S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 23 Avril 2025 à 10H à son siège social sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2024 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;

8. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

9. Nomination des Administrateurs;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à votre disposition au siège social de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2025400892SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CAFES BEN YEDDER - SA

Capital social : 9.960.000 dinars

Siège social : 7, Avenue Dag Hammarskjöld - 1001 Tunis

Identifiant unique : 0047072V

CNSS : 203591-85

Messieurs les Actionnaires de la société Cafés BEN YEDDER S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 avril 2025 à 10H30 à son Administration sise au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2024;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025;

8. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

9. Nomination d'un Commissaire aux Comptes;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis Carthage.

2025400893SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CAFES BONDIN - SA

Capital social : 14.934.000 dinars

Siège social : 5, Rue d'Espagne - 1000 Tunis

Identifiant unique : 0000892Y

CNSS : 029876-00

Messieurs les Actionnaires de la société Cafés BONDIN S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 24 Avril 2025 à 9H30 à son Administration sise au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2024 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;

8. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

9. Nomination d'un commissaire aux comptes;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis Carthage.

2025400894SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

La cogérante Madame Kenza El Kounouz Chelly de la Société

BULIDING'S CONCEPT, SARL au capital social de 6.000 dinars, Identifiant Unique : 1601901G, convoque tous les associés de la Société BULIDING'S CONCEPT, à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 10/4/2025 à 10h au Bureau de l'avocate madame Nedia Cheouachi sise au 09 rue Habib Thameur Manouba immeuble Zghair étage 02 bureau 02 et 03, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la cogérante Madame Kenza El Kounouz Chelly

- Abandon de toutes les parts sociales de Madame Kenza El Kounouz Chelly.

N.B : présence obligatoire.

2025400890SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "TUNSIA OIL TOOLS" S.A.R.L

Siège social : 14 Rue Lac Victoria Les Berges du Lac

Matricule fiscal : 1455562P/A/M/000

Numéro d'affiliation à La CNSS : 059418964

1) Messieurs les associés de la société TUNISIA OIL TOOLS S.A.R.L, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire annuelle le 10 avril 2025 à dix heures au siège social en vu de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion des exercices 2020-2021-2022

2. Lecture des rapports des commissaires comptes pour les exercices 2020 - 2021 et 2022.

3. Approbation des états financiers et des rapports d'inventaires des exercices 2020-2021 et 2022.

4. Affectation du résultat des exercices 2020-2021-2022

5. Quitus au gérant.

6. Renouvellement des mandats des administrateurs

7. Pouvoirs pour formalités.

8. Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme convocation officielle aux actionnaires

Tout actionnaire peut prendre connaissance, au siège social des documents et renseignements énumérés au code des sociétés commerciales :

- Les statuts de la société

- Les états financiers de l'exercice 2020 -2021 et 2022

- Le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée

- Les rapports général et spécial établis par le commissaire aux comptes

- L'inventaire physique des biens de la société.

2025400906SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles BIO PUNICA Tastour

Le Conseil d'Administration invite tous les adhérents de la société mutuelle

de base de services agricoles BIO PUNICA pour assister à l'assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le 10/4/2025, dans la salle de réunion de la délégation Testour à partir de 10 h du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital

2- Ajout d'une autre activité.

2025R00760SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de services Agricoles BIO PUNICA Tastour

Le Conseil d'Administration Invite tous les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles BIO PUNICA pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10/4/2025, dans la salle de réunion de la délégation Testour à partir de 11 h du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Approbation des rapports

- Quitus aux administrateurs,

- Acceptation des nouveaux adhérents

- Pourvoir le poste vacant du conseil d'administration

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

Nb : Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des adhérents pour consultation à partir du huitième jour qui précède la tenue de l'assemblée.

2025R00761SODB3

DIVERS

Rectificatifs

Rectificatif

Une erreur a été publiée dans l'annonce au journal officiel N°21 le 19/02/2025 annonce n°2025R00362FCCC2 page 367.

Lire : Chahrazed Annabi au lieu de Chahrazed Bent Salah Ben Amar Ben Jabria Veuve Ahmed Annabi.

2025R00745RECZ9

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
Portefeuille Titres	4.1	**. 18 587 844,500**	**17 819 686,319**
Action et valeurs assimilées		169 641,708	659 277,811
Obligations et valeurs assimilées		18 418 202,792	17 160 408,508
Placements monétaires et disponibilités		**21 289 173,273**	**6 254 047,050**
Placements monétaires	4.2	16 415 066,742	1 202 194,186
Disponibilités	4.3	4 874 106,531	5 051 852,864
Autres actifs	4.4	**3 676,007**	**798,591**
TOTAL ACTIF		**39 880 693,780**	**24 074 531,960**
PASSIF			
Dettes sur Opérations de Pension livrée	4.5	**0,000**	**0,000**
Opérateurs créditeurs	4.6	**79 838,975**	**42 550,326**
Opérateurs créditeurs		79 838,975	42 550,326
Autres créditeurs divers	4.7	**87 298,597**	**78 126,806**
Autres créditeurs divers		87 298,597	78 126,806
TOTAL PASSIF		**167 137,572**	**120 677,132**
ACTIF NET			
Capital	4.8	37 281 755,431	22 639 243,947
Sommes distribuables	4.9	**2 431 800,777**	**1 314 610,881**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de la période		2 431 800,777	1 314 610,881
ACTIF NET		**39 713 556,208**	**23 953 854,828**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**39 880 693,780**	**24 074 531,960**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**1 980 984,701**	**1 215 798,418**
Résultat d'exploitation	1 931 386,006	1 196 976,632
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 894,840	8 227,940
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 703,855	10 593,846
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
Distribution de dividendes	**0,000**	**0,000**
Transactions sur le capital	**13 778 716,679**	**1 523 888,185**
Souscriptions	**128 217 673,852**	**37 266 677,495**
Capital	115 933 575,820	34 499 307,590
Régularisation des sommes non distribuables	137 879,288	1 662 944,542
Régularisation des sommes distribuables	12 146 218,744	1 104 425,363
Rachats	**-114 438 957,173**	**-35 742 789,310**
Capital	-103 395 700,392	-33 159 565,865
Régularisation des sommes non distribuables	-125 499,535	-1 596 432,331
Régularisation des sommes distribuables	-10 917 757,246	-986 791,114
Variation de l'actif net	**15 759 601,380**	**2 739 686,603**
Actif net		
En début de période	23 953 954,828	21 214 168,225
En fin de période	39 713 556,208	23 953 954,828
Nombre d'actions		
En début de période	444 960	417 345
En fin de période	691 384	444 960
Valeur liquidative	**57,441**	**53,834**
Taux de rendement annualisé	**6,70%**	**5,91%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Note	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.10	1 227 209,634	1 089 701,589
Revenus des placements monétaires	4.11	1 063 627,223	336 577,489
Total des revenus des placements		**2 290 836,857**	**1 426 279,078**
Intérêts des mises en pension	4.12	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	4.13	-288 639,079	-183 499,192
Revenus Nets des placements		**2 002 197,778**	**1 242 779,886**
Autres charges	4.14	-70 811,772	-45 803,254
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 931 386,006**	**1 196 976,632**
Régularisation du résultat d'exploitation		**500 414,771**	**117 634,249**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**2 431 800,777**	**1 314 610,881**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-500 414,771	-117 634,249
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		9 894,840	8 227,940
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		39 703,855	10 593,846
Frais de négociation de titres		0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**1 980 984,701**	**1 215 798,418**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025400897BCFA5

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
Portefeuille Titres	4.1	**36 082 734,584**	**34 708 618,263**
Action et valeurs assimilées		2 826 056,568	1 425 162,218
Obligations et valeurs assimilées		33 256 678,016	33 283 456,045
Placements monétaires et disponibilités		**16 327 384,249**	**7 952 514,801**
Placements monétaires	4.2	7 535 698,332	0,000
Disponibilités	4.3	8 791 685,917	7 952 514,801
Autres actifs	4.4	**449,785**	**13 757,616**
TOTAL ACTIF		**52 410 568,618**	**42 674 890,680**
PASSIF			
Dettes sur Opérations de Pension livrée	4.5	**0,000**	**0,000**
Opérateurs créditeurs	4.6	**46 553,264**	**34 247,744**
Opérateurs créditeurs		46 553,264	34 247,744
Autres créditeurs divers	4.7	**119 716,565**	**109 180,705**
Autres créditeurs divers		119 716,565	109 180,705
TOTAL PASSIF		**166 269,829**	**143 428,449**
ACTIF NET			
Capital	4.8	49 354 664,125	40 254 541,987
Sommes distribuables	4.9	**2 889 634,664**	**2 276 920,244**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		164,370	100,473
Sommes distribuables de la période		2 889 470,294	2 276 819,771
ACTIF NET		**52 244 298,789**	**42 531 462,231**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**52 410 568,618**	**42 674 890,680**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**2 463 596,198**	**2 222 618,907**
Résultat d'exploitation	2 428 810,301	2 281 264,144
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 602,138	-16 811,572
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 183,759	-41 833,665
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
Distribution de dividendes	**-2 419 829,750**	**-2 474 362,717**
Transactions sur le capital	**9 669 070,110**	**-3 405 815,769**
Souscriptions	**110 867 215,926**	**81 499 436,585**
Capital	105 573 200,590	77 708 928,050
Régularisation des sommes non distribuables	37 556,123	-70 083,179
Régularisation des sommes distribuables	5 256 459,213	3 860 591,714
Rachats	**-101 198 145,816**	**-84 905 252,354**
Capital	-96 513 211,410	-81 115 073,364
Régularisation des sommes non distribuables	-32 209,062	75 122,158
Régularisation des sommes distribuables	-4 652 725,344	-3 865 301,148
Variation de l'actif net	**9 712 836,558**	**-3 657 559,579**
Actif net		
En début de période	42 531 462,231	46 189 021,810
En fin de période	52 244 298,789	42 531 462,231
Nombre d'actions		
En début de période	417 989	453 310
En fin de période	512 065	417 989
Valeur liquidative	**102,027**	**101,753**
Taux de rendement annualisé	**5,62%**	**5,22%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Note	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.1	2 107 580,563	2 233 993,483
Revenus des placements monétaires	4.2	801 143,302	509 743,104
Total des revenus des placements		**2 908 723,865**	**2 743 736,587**
Intérêts des mises en pension	4.10	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	4.11	-400 032,568	-387 577,832
Revenus Nets des placements		**2 508 691,297**	**2 356 158,755**
Autres charges	4.12	-79 880,996	-74 894,611
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 428 810,301**	**2 281 264,144**
Régularisation du résultat d'exploitation		460 659,993	-4 444,373
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**2 889 470,294**	**2 276 819,771**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-460 659,993	4 444,373
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		13 602,138	-16 811,572
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		21 183,759	-41 833,665
Frais de négociation de titres		0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**2 463 596,198**	**2 222 618,907**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025400898BCFA5

Amen Alliance SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
Portefeuille Titres		**47 259 889**	**48 233 830**
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
Obligations de sociétés	3.1	10 417 687	14 991 100
Emprunt Etat	3.2	34 429 123	33 242 730
Titres OPCVM	3.3	2 413 079	
Placements monétaires et disponibilités		**14 776 144**	**11 277 113**
Placements monétaires	3.4	8 112 144	0
Disponibilités	3.5	6 664 000	11 277 113
Créances d'exploitation	3.6	**0**	**20 273**
Autres actifs		**0**	**0**
TOTAL ACTIF		**62 036 033**	**59 531 216**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.7	**133 328**	**126 256**
Opérateurs créditeurs		133 328	126 256
Autres créditeurs divers	3.8	**39 292**	**32 826**
Autres créditeurs divers		39 292	32 826
TOTAL PASSIF		**172 620**	**159 082**
ACTIF NET			
Capital	3.9	58 112 183	56 122 503
Sommes distribuables	3.10	**3 751 230**	**3 249 630**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Résultat distribuable de la période		3 906 973	3 376 590
Régul résultat distribuable de la période		-155 743	-126 960
ACTIF NET		**61 863 413**	**59 372 134**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**62 036 033**	**59 531 216**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

Amen Alliance SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Note	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.1	**3 479 110**	**3 397 899**
Dividendes /Titres OPCVM		329 223	64 529
Revenus des Obligations de sociétés		2 800 531	2 984 970
Revenus des emprunts d'Etat		349 356	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	**1 236 670**	**757 255**
Total des revenus des placements		**4 715 780**	**4 155 154**
Charges de gestion des placements	4.3	-674 842	-649 107
Revenus Nets des placements		**4 040 938**	**3 506 047**
Autres charges d'exploitation	4.4	-133 965	-129 456
RESULTAT D'EXPLOITATION		**3 906 973**	**3 376 591**
Régularisation du résultat d'exploitation		**-155 743**	**-126 960**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**3 751 230**	**3 249 630**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		155 743	126 960
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		**8 698**	-2 460
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		-259 830	-17 816
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**3 655 841**	**3 356 314**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

Amen Alliance SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**3 655 840**	**3 356 314**
Résultat d'exploitation	3 906 973	3 376 591
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 698	-2 460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-259 830	-17 816
Frais de négociation de titres	0	0
Transactions sur le capital	**-1 164 563**	**-12 497 722**
Souscriptions	**231 176 516**	**95 553 391**
Capital	212 318 180	87 697 632
Régularisation des sommes non distribuables	12 205 230	5 099 787
Régularisation des sommes distribuables	6 653 106	2 755 971
Rachats	**-232 341 078**	**-108 051 113**
Capital	-213 287 215	-99 389 650
Régularisation des sommes non distribuables	-12 245 014	-5 778 531
Régularisation des sommes distribuables	-6 808 849	-2 882 932
Variation de l'actif net	**2 491 278**	**-9 141 408**
Actif net		
En début de période	59 372 134	68 513 542
En fin de période	61 863 412	59 372 134
Nombre d'actions		
En début de période	477 516	582 767
En fin de période	469 271	477 516
Valeur liquidative	**131,829**	**124,335**
Taux de rendement annualisé	**6,027%**	**5,758%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025400899BCFA5

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
Portefeuille Titres	3.1	**42 217 820**	**27 433 581**
Actions et valeurs assimilées		0	0
Obligations et valeurs assimilées		42 217 820	27 433 581
Placements monétaires et disponibilités		**35 707 595**	**45 455 966**
Placements monétaires	3.2	24 621 526	29 914 896
Disponibilités	3.3	11 086 070	15 541 070
Autres actifs	3.4	**13 818**	**36 182**
TOTAL ACTIF		**77 939 234**	**72 925 729**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	**50 680**	**43 676**
Opérateurs créditeurs		50 680	43 676
Autres créditeurs divers	3.6	**25 392**	**28 812**
Autres créditeurs divers		25 392	28 812
TOTAL PASSIF		**76 072**	**72 488**
ACTIF NET			
Capital	3.7	72 553 789	68 464 917
Sommes distribuables	3.8	**5 309 373**	**4 388 324**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		283	261
Sommes distribuables de la période		5 309 089	4 388 063
ACTIF NET		**77 863 162**	**72 853 241**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**77 939 234**	**72 925 729**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**5 084 404**	**3 946 506**
Résultat d'exploitation	5 081 706	3 932 409
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	-767
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 698	14 863
Frais de négociation de titres	0	0
Distribution de dividendes	**-2 855 883**	**-2 110 190**
Transactions sur le capital	**2 781 400**	**12 633 222**
Souscriptions	**112 850 162**	**116 095 128**
Capital	107 652 513	111 155 720
Régularisation des sommes non distribuables	13 236	21 062
Régularisation des sommes distribuables	5 184 413	4 918 346
Rachats	**-110 068 762**	**-103 461 906**
Capital	-103 566 807	-97 873 739
Régularisation des sommes non distribuables	-12 768	-18 496
Régularisation des sommes distribuables	-6 489 186	-5 569 671
Variation de l'actif net	**5 009 920**	**14 469 538**
Actif net		
En début de période	72 853 241	58 383 703
En fin de période	77 863 162	72 853 241
Nombre d'actions		
En début de période	668 197	538 537
En fin de période	708 077	668 197
Valeur liquidative	**109,964**	**109,030**
DIVIDENDES PAR ACTION	**6,567**	**5,974**
Taux de rendement annualisé	**6,88%**	**6,08%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2024

(exprimé en dinars)

	Note	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	**3.1**	**2 050 371**	**1 926 501**
Dividendes		0	0
Revenus des Obligations et valeurs assimilées		2 050 371	1 926 501
Revenus des placements monétaires	**3.2**	**3 697 819**	**2 558 640**
Total des revenus des placements		**5 748 190**	**4 485 142**
Intérêts des mises en pension		0	0
Charges de gestion des placements	**3.9**	-515 834	-452 499
Revenus Nets des placements		**5 232 356**	**4 032 643**
Autres produits			
Autres charges	**3.10**	-150 650	-100 234
RESULTAT D'EXPLOITATION		**5 081 706**	**3 932 409**
Régularisation du résultat d'exploitation		227 383	455 654
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**5 309 089**	**4 388 063**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-227 383	-455 654
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		0	-767
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		2 698	14 863
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**5 084 404**	**3 946 506**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025400900BCFA5